

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire le mercredi 9 juillet 2025, à 12 h 30, via Teams.

Commissaires présents :

M. Joe Ortona, président
M^{me} Chelsea Craig, commissaire
M^{me} Paula Kilian, commissaire
M^{me} Julie Kristoff, commissaire parent
M^{me} Sharon Nelson, commissaire
M^{me} Susan Perera, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M^{me} Merika Ramundo, commissaire parent
M^{me} Jennifer Rutt, commissaire parent
M^{me} Paola Samuel, commissaire

Commissaires non présents :

M^{me} Maria Corsi, commissaire
M. James Kromida, vice-président
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Jessica Houde-Woytiuk, commissaire parent
M. Pietro Mercuri, commissaire

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration

M^{me} Darlene Kehyayan, directrice de secteur, est
M^{me} Angela Spagnolo, directrice de secteur, SEAFP
M. Mario Cardin, directeur, Ressources matérielles
M^{me} Myrianne Lusignan, directrice adjointe, Services éducatifs
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^{me} Marilyn Ramlakhan, directrice adjointe, Ressources humaines
M^{me} Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs
M. Charalambos Thomas, directeur, Services des technologies de l'information
M^{me} Angela Vaudry, directrice adjointe, Ressources humaines
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1.	<u>Reconnaissance du territoire</u> Nous tenons/je tiens à souligner que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka*. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtiá:ke*, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres. En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons : • à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada; • à célébrer les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations; • à écouter et amplifier les voix des peuples autochtones; • et à nouer des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.
2.	<u>Avis de réunion extraordinaire</u> Il est confirmé par M^e Jack Chadirdjian, secrétaire général par intérim, qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.
3.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u> IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MERIKA RAMUNDO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification. Vote : 10-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° 25-07-09-3</u>
4.	<u>Période de questions</u> Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants : ➤ La capacité des écoles ➤ Enquête liée au CGTSIM
	Sur une motion de M^{me} Paula Kilian, la réunion est tenue à huis clos à partir de 12 h 40. Fin de la réunion à huis clos à 12 h 55.
5.	<u>Résolution visant à solliciter une demande de budget déficitaire</u> ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a affirmé à maintes reprises que l'éducation constitue une priorité absolue et qu'il a promis de protéger les services éducatifs, mais qu'il a pourtant imposé des compressions budgétaires substantielles au réseau de l'éducation du Québec pour l'année scolaire 2024-2025, notamment : • Coupes de 510 millions \$ aux commissions scolaires et aux centres de services scolaires; • Réductions d'environ 400 millions \$ pour l'entretien des bâtiments en juillet 2024; • Gel de l'embauche imposé en novembre 2024; • Coupes d'environ 200 millions \$ annoncées en décembre 2024, juste avant le congé des fêtes; • Coupure d'environ 70 millions \$ pour le plan de rattrapage, annoncée à la veille de la semaine de relâche du mois de mars; • Report de projets de rénovation, d'agrandissement et de construction par le gouvernement de la CAQ;

ATTENDU QUE les coupes additionnelles de 510 millions \$ pour l'année scolaire 2025-2026 imposées en juin 2025, une fois les affectations de personnel finalisées, compromettront directement les services essentiels offerts aux élèves;

ATTENDU QUE les règles budgétaires et paramètres préliminaires, transmis le 12 juin 2025, exigent de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) qu'elle réduise ses dépenses de 21 016 662 \$ pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU QUE ces règles budgétaires préliminaires interdisent également à la CSEM d'utiliser environ 8 millions \$ de ses surplus accumulés, des fonds constitués par la commission scolaire de manière responsable grâce à des initiatives au profit de ses élèves;

ATTENDU QUE ces coupes mettront en péril des services et des programmes essentiels, notamment :

- Le maintien de l'excellence scolaire et des taux de diplomation plus élevés que les moyennes provinciales pour les écoles publiques et privées;
- Le maintien des différents programmes de français (de base, d'immersion et bilingues) dans les écoles primaires;
- Le soutien de l'intégration des communautés ethnoculturelles par le biais du perfectionnement professionnel et de programmes destinés aux élèves;
- La préservation des services essentiels tels que services d'orientation, prévention de la toxicomanie et de la violence, ergothérapie, orthophonie, interventions comportementales et programmes pour les élèves ayant des besoins particuliers et les élèves doués;
- Le transport sécuritaire et adéquat sur le vaste territoire de la CSEM;
- Le programme de Service de garde B.A.S.E (*Before and After School Enriched*) subventionné par le gouvernement;
- L'offre de services d'éducation des adultes et de formation professionnelle qui répondent aux besoins de la communauté;

ATTENDU QUE le gouvernement n'a prévu qu'un jour ouvrable, du 12 au 13 juin 2025, pour la consultation de ces règles budgétaires, prévoyant soumettre la version finale au Conseil du trésor au plus tard à la fin juin pour approbation en juillet;

ATTENDU QU'il n'est ni possible ni responsable de procéder à des réductions d'une telle ampleur sans nuire considérablement aux services directs aux élèves;

ATTENDU QUE le moment choisi pour ces coupes, annoncées après la prise de décisions importantes en matière d'effectifs dans les délais prévus par les conventions collectives, limite sérieusement la capacité de la CSEM à atténuer leur impact;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la CSEM est résolument engagé à protéger l'accès équitable à des services éducatifs de qualité supérieure, en veillant à ce qu'aucun élève ne soit laissé pour compte;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires s'acquitte de sa responsabilité en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* quant à la gestion et au contrôle de l'affectation des fonds destinés à l'instruction dans la langue de la minorité sur son territoire, dans l'intérêt de ses élèves et de la communauté;

ATTENDU QUE la CSEM est déterminée à préserver les services adaptés aux besoins uniques de ses élèves, notamment en soutenant un nombre croissant d'élèves ayant des besoins particuliers, des programmes d'immersion et bilingues de qualité, ainsi que des initiatives culturelles et communautaires dynamiques;

ATTENDU QUE les règles budgétaires proposées, établies sans consultation valable comme l'exige l'article 472 de la *Loi sur l'instruction publique*, sont déraisonnables et restreignent de manière injustifiée la gestion et le contrôle du financement de la CSEM, en violation de l'article 23 de la Charte;

M^e Jack Chadirdjian, secrétaire général par intérim